

Légende

Critères niveaux randonnées	Dénivelé +/-	Distances	Durée +/-
Facile	jusqu'à 350 m	jusqu'à 5,5 km	de 1 h à 3 h
Moyen	350-500 m	entre 4 et 7 km	de 2 h à 4 h
Sportif	500-800 m	entre 7 et 11 km	4 h à 6 h
Difficile	800 m et +	entre 9 et 15 km	5 h00 et +

- GR** Sentier de Grande Randonnée
- PR** Petite Randonnée
- Emplacement de balise**
- P** Parking
- Chargeur véhicule électrique**
- Aire pour camping-car**
- Télésiège**
- Aire de pique-nique**
- D** Départ

Route départementale

Le Loup est un fleuve côtier de 48km de long, qui prend sa source dans le massif de l'Audibergue à 1200m et se jette dans la Méditerranée. Il devient plus tumultueux au sud de Gréolières dans les Gorges, pour retrouver un caractère plus calme sur la fin de parcours.

Consignes de sécurité

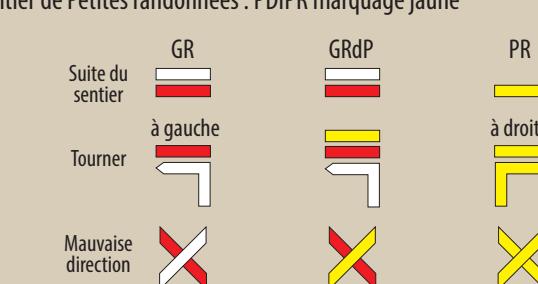
Cartographie :
La carte TOP 25 N°3642 ET Vallée de l'Estéron, Vallée du Loup couvre le territoire de Gréolières et ses environs et la N°3643 ET Cannes Grasse le secteur du plateau de Calern et Courmes. Ces cartes constituent l'outil le plus performant pour évoluer dans le milieu naturel (échelle 1 : 25 000).

Retrouver toute l'offre de randonnées du Département sur <https://randoxygene.departement06.fr/>

Signalétique :

La majorité des itinéraires décrits sont inscrits au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR). Ils font l'objet d'interventions du Département et sont jalonnés d'une signalétique directionnelle départementale homogène (poteaux en bois).

Sentier de Grandes randonnées : GR marquage rouge et blanc
Sentier de Petites randonnées : PDIPR marquage jaune



Météo :

Avant toute sortie en montagne, s'informer sur les prévisions météorologiques en appelant le répondeur de Météo France au 0 890 71 14 15, et Météo montagne au 08 99 71 02 06.

Pastoralisme :

Les pâturages ne sont pas clôturés dans les Alpes. Ne dérangez pas les troupeaux, contournez-les sans les effrayer. Depuis le retour du loup, des troupeaux d'ovins sont gardés par des chiens de bergers dressés pour les défendre. Si le berger n'est pas présent sur les lieux, la plus grande prudence s'impose.

Chasse :

La chasse concerne essentiellement la saison automnale. Respectez les règles de bon sens : revêtir des tenues voyantes, ne pas s'écartez des sentiers balisés, se manifester de façon sonore au moindre doute. Des panneaux provisoires apposés lors des battues préviennent les randonneurs d'un danger particulier sur les itinéraires pédestres.

Sites protégés :

Vous randonnez au sein du Parc naturel des Préalpes d'Azur dans des milieux fragiles abritant de nombreuses espèces protégées et endémiques à respecter : www.parc-pralpesdazur.fr
Et sur le site Natura 2000 « Rivière et Gorges du Loup ».

Secours :

Pour toute urgence nécessitant l'intervention des services de secours, d'incendie ou de police, composer le numéro d'appel d'urgence européen le 112.

